



MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS

AGENCE ROUTIERE



Avis rectificatif n°2

N° 003- AR/BADEA/PRMP/JGPM.2025

Objet : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU FLY-OVER ANOSIZATO AINSI QUE LE DESENGORGEMENT DES ROUTES NATIONALES RN1-RN58A

1. Le présent Avis rectificatif n°2 porte sur la modification suivante :

Au lieu de		Lire
Section II – Données particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)		
IS 22.1	Remise des offres et ouverture des plis	
	Aux seuls fins de remise des offres l'Adresse du Maître de l'ouvrage est la suivante : Attention : Monsieur le Directeur Général de l'Agence Routière Rue Ranaivo Paul, près Stade Municipal d'Alarobia 1^{er} étage, Porte 108 Antananarivo 101 Madagascar E-mail : agencerroutiere@agencerroutiere.mg La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date : 24 octobre 2025 Heure : 10 H 00 Les offres pourront être envoyées par expéditionnaire internationale ou, déposés en main propre. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée.	Aux seuls fins de remise des offres l'Adresse du Maître de l'ouvrage est la suivante : Attention : Monsieur le Directeur Général de l'Agence Routière Rue Ranaivo Paul, près Stade Municipal d'Alarobia 1^{er} étage, Porte 108 Antananarivo 101 Madagascar E-mail : agencerroutiere@agencerroutiere.mg La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date : 10 novembre 2025 Heure : 10 H 00 Les offres pourront être envoyées par expéditionnaire internationale ou, déposés en main propre. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée.
Section III	1-Critère d'admissibilité 5.1 Certifications ESSH Posséder une certification ISO ou norme internationale équivalente (l'équivalence est à démontrer par le Candidat) : Certification d'assurance qualité ISO 9001 ; Certification de gestion environnementale ISO 14001, idéalement : 2015 Certification hygiène, santé et sécurité OHSAS18001	1-Critère d'admissibilité 5.1 Certifications ESSH Posséder une certification ISO ou norme internationale équivalente (l'équivalence est à démontrer par le Candidat) : Certification d'assurance qualité ISO 9001 ; Certification de gestion environnementale ISO 14001 et certification ISO 45001
Section III	1-Critère d'admissibilité 5.2 Documentation ESSH Posséder des documents de stratégie et procédures internes de gestion ESSH des chantiers, acceptables au Maître d'Ouvrage, incluant un système documenté de management de la santé et de la sécurité au travail, compatibles avec les normes internationales de systèmes de management (BS OHSAS 18001, ILO-OSH 2001, ou équivalents)	1-Critère d'admissibilité 5.2 Documentation ESSH Posséder des documents de stratégie et procédures internes de gestion ESSH des chantiers, acceptables au Maître d'Ouvrage, incluant un système documenté de management de la santé et de la sécurité au travail, compatibles avec les normes internationales de certification ISO 45001
Section III	1-Critère d'admissibilité 5.3 Expérience ESSH Expérience de DEUX (02) marchés de construction à fort enjeu ESSH et réalisés dans les DIX (10) dernières années pour lesquels des mesures ESSH significatives ont été mises en œuvre de manière satisfaisante en conformité avec des standards internationaux (ISO 14001 et ILO-OSH 2001, ou équivalents).	1-Critère d'admissibilité 5.3 Expérience ESSH Expérience de DEUX (02) marchés de construction à fort enjeu ESSH et réalisés dans les DIX (10) dernières années pour lesquels des mesures ESSH significatives ont été mises en œuvre de manière satisfaisante en conformité la certification ISO 45001
Section IV	<u>Représentant et personnel clé de l'Entrepreneur</u> Pages 67 à 69 Tous les personnels clés doivent parler et rédiger couramment le français.	<u>Représentant et personnel clé de l'Entrepreneur</u> Pages 67 à 69 Tous les personnels clés doivent parler et rédiger couramment le français. Au cas où, les personnels clés ne parlent pas le français, le soumissionnaire doit présenter 1 Interprète à chaque personnel clé

- Cet Avis rectificatif n°2 remplace la date de la première visite de lieu et la date de remise des offres de l'Avis d'Appel d'Offres ouvert International initial lancé le 08 septembre 2025.
- Toutes les dispositions de l'Avis d'Appel d'Offres Ouvert International initial non modifiées par le présent Avis rectificatif n°1 restent et demeurent applicables.

Fait à Antananarivo, le 08 OCT 2025
Le Directeur Général,
Personne Responsable des Marchés Publics

Christophe RAKOTOMAVO